



Comment calculer le budget mobilité ?

Tout savoir sur le Total Cost of Ownership (TCO)

Introduction

Le budget mobilité est une alternative à la voiture de société et repose sur le principe de **neutralité budgétaire**.

Cela signifie que :

- Le budget mobilité **ne peut pas coûter plus cher** à l'employeur que la voiture de société qu'il remplace
- Le calcul du budget mobilité repose sur le **Total Cost of Ownership (TCO)** de cette voiture

Le TCO sert donc de **base au calcul du budget mobilité**.





Qu'est-ce que le Total Cost of Ownership (TCO) ?

Le TCO correspond au coût brut annuel total d'une voiture de société pour l'employeur.



Trois niveaux de TCO

① TCO 1 : le coût opérationnel

Le TCO 1 correspond à l'ensemble des coûts directs liés à la voiture et à son utilisation :

- Coûts de leasing ou amortissement
- Entretien, réparations et pneus
- Assurances
- Carburant ou électricité
- TVA non récupérable
- Taxe de circulation
- Cotisation patronale de solidarité CO₂

② TCO 2 : TCO 1 + taxes

Pour calculer le TCO 2, les coûts fiscaux suivants sont ajoutés au TCO 1 :

- Impôt sur les frais de voiture non déductibles
- Impôt sur les frais de carburant partiellement déductibles
- Impôt sur l'avantage de toute nature

➔ **Le TCO 2 est supérieur au TCO 1.**

③ TCO 3 : TCO 2 – avantages fiscaux

Pour calculer le TCO 3, les déductions fiscales suivantes sont prises en compte :

- Déductibilité fiscale des frais de voiture
- Déductibilité fiscale de la cotisation CO₂
- Déductibilité fiscale des frais de carburant

➔ **Le TCO 3 est inférieur au TCO 2.**



Calcul du budget mobilité

Tenez bien compte des principes suivants :

- Le budget mobilité est un **budget annuel**
- Lorsqu'il est **calculé en cours d'année**, il est **établi au prorata** du nombre de jours calendrier pendant lesquels le travailleur a droit au budget mobilité
- Le budget mobilité est **calculé sur la base des coûts moyens des quatre dernières années** afin d'éviter que des hausses ou des baisses exceptionnelles n'influencent le résultat
- **Une seule méthode de calcul doit être choisie** et appliquée à l'ensemble des travailleurs concernés
- Elle doit **être appliquée** pendant **au moins trois ans**
- **Après** cette période, **une autre méthode peut être utilisée** pour les nouveaux entrants

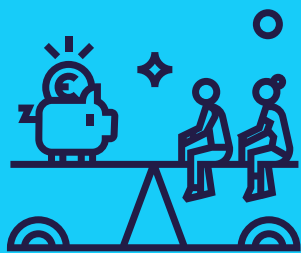
Points de vigilance

Seuls les coûts répondant aux conditions suivantes peuvent être pris en compte :

- Ils ne sont pas déjà inclus dans le coût de leasing ou de location. Veillez à ne pas comptabiliser deux fois les mêmes coûts.
- Ils sont prévus dans la car policy. Seuls les coûts remboursés par l'employeur et mentionnés dans la car policy peuvent être pris en compte.

Avant de calculer le budget mobilité, vous devez faire deux choix :

- Souhaitez-vous calculer le budget individuellement ou travaillez-vous avec un véhicule de référence par catégorie de fonction ?
- Optez-vous pour les coûts réels ou pour la formule forfaitaire ?



Calcul individuel ou véhicule de référence

En principe, le TCO est **calculé individuellement** pour chaque travailleur sur la base du véhicule attribué et de sa consommation.

Il est également possible de recourir à un **véhicule de référence** par catégorie de fonction. Dans ce cas, des valeurs moyennes sont utilisées pour l'ensemble des coûts liés au véhicule.

Vous choisissez la méthode de calcul à appliquer ainsi que l'approche retenue : coûts réels ou formule forfaitaire.

Conditions :

Un véhicule de référence est défini pour chaque catégorie de fonction

La méthode choisie doit être appliquée à l'ensemble des travailleurs concernés par le budget mobilité

Formule basée sur les coûts réels

La formule basée sur les coûts réels est **la plus précise** et souvent avantageuse lorsque les frais de carburant ou d'entretien sont élevés. En contrepartie, cette méthode est plus lourde sur le plan administratif, car vous devez être en mesure de justifier l'ensemble des coûts.

Le calcul correspond à **la somme de tous les coûts annuels**.

Véhicule & financement

- Coûts de location ou de leasing
- Ou amortissement annuel (20 % du prix du véhicule, options comprises et remises déduites)
- Intérêts sur les capitaux empruntés

Coûts d'utilisation

- Frais de carburant et d'électricité
- Frais de gestion des cartes carburant et de recharge

Fin de contrat

- Frais d'expertise
- Frais de remise en état

Infrastructure de recharge

- Amortissement annuel de 20 % du coût de la borne de recharge et de son installation
- Frais d'entretien et de réparation de la borne de recharge
- Frais de gestion de la borne de recharge et du câble de recharge empruntés

Coûts opérationnels

- Entretien, pneus, réparations
- Assurances et frais de franchise
- Frais de préparation du véhicule à la mise en circulation
- Véhicule de remplacement
- Péage, parking, carwash
- Contrôle technique

Coûts fiscaux

- Taxe de mise en circulation
- Taxe de circulation
- Cotation patronale de solidarité CO₂
- TVA non récupérable sur les postes de coûts précités
- Impôt sur la partie non déductible des postes de coûts précités
- Impôt sur la partie de l'avantage de toute nature constituant une dépense non admise



Somme de tous les coûts = TCO = budget mobilité.

Formule forfaitaire

La formule forfaitaire est **plus simple**, car vous avez besoin de moins de pièces justificatives. Elle est toutefois moins flexible, puisqu'elle ne fait pas de distinction entre les travailleurs dont les coûts sont élevés ou faibles.

Si vous optez pour le calcul forfaitaire, mentionnez-le explicitement dans votre plan de mobilité. À défaut, vous serez obligé d'utiliser la formule basée sur les coûts réels.

La formule **se compose** toujours **d'une composante fixe et d'une composante variable**. La composante fixe tient compte du financement du véhicule.

Composante fixe

Voiture en leasing opérationnel ou en renting

- Coût annuel de location ou de leasing
- Frais supplémentaires (assurance, entretien...)
- TVA non déductible
- Impôt sur les frais de voiture non déductibles
- Cotisation patronale de solidarité CO₂

Voiture en propriété ou en leasing financier

- Valeur catalogue × 25 %
- Cotisation patronale de solidarité CO₂

Composante variable

Formule

$(6\,000 + \text{distance domicile-lieu de travail} \times 2 \times 200) \times \text{coût de consommation par km}$



Explication

- 6 000 km = forfait pour l'usage privé
- Distance domicile-lieu de travail $\times 2$ = aller-retour vers le lieu de travail
- 200 jours = forfait pour le nombre de jours de travail. Il n'est pas nécessaire de l'adapter si le collaborateur travaille aussi depuis son domicile
- Coût de consommation par km = 30 % de l'indemnité kilométrique forfaitaire (indemnité kilométrique fédérale pour les déplacements professionnels) au moment du calcul

Exemple

- 30 % de 0,4327 € = 0,12981 €
- Pas de carte carburant ou de recharge ? Ou le carburant ou l'électricité est-il déjà inclus dans le coût de location ou de leasing ? Dans ce cas, le coût de consommation n'est pas pris en compte





Limites légales

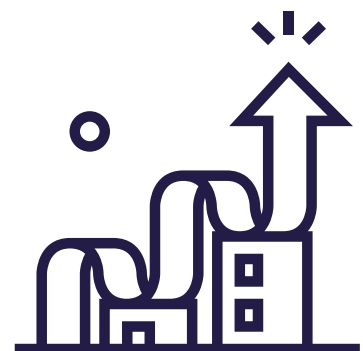
Montant minimum et maximum

Chaque budget mobilité est soumis à des montants minimum et maximum légaux. Ceux-ci sont indexés annuellement.

- **Minimum** pour 2026 : 3 233 €
- **Maximum** pour 2026 : 17 244 €

Vérifiez que vos budgets mobilité respectent ces limites :

- Lors de la fixation du budget
- En cas de changement de fonction
- Au 1er janvier de chaque année



Maximum 20 % de la rémunération brute

Quel type de rémunération est pris en compte ?



- Rémunération fixe
- Bonus, y compris ceux octroyés dans le cadre de la CCT 90
- Commissions
- Cotisations patronales pour une assurance groupe et une assurance hospitalisation
- Chèques-repas et écochèques
- Usage privé d'un GSM et d'un ordinateur portable
- Heures supplémentaires et primes de nuit
- Salaire garanti en cas d'incapacité de travail
- Indemnité vélo et primes de mobilité



- Pécule de vacances simple et double
- Les attributions en espèces, en actions ou en parts aux travailleurs dans le cadre de leur participation au capital et aux bénéfices des sociétés
- L'intervention de l'employeur dans les frais de l'abonnement social
- Options sur actions



Erreurs fréquentes et comment les éviter

Ne pas prendre en compte tous les coûts

N'oubliez pas les coûts indirects, tels que les frais de gestion, l'immobilisation, le parking, l'assistance dépannage et les véhicules de remplacement.

Compter certains coûts deux fois

Vérifiez bien quels sont les coûts déjà inclus dans votre coût de leasing afin d'éviter une double comptabilisation, notamment les frais de carburant.

Prendre en compte des coûts qui ne sont pas mentionnés dans votre car policy

Les frais de parking ou de carwash ne figurent pas dans votre car policy ? Dans ce cas, ne les prenez pas en compte dans vos budgets mobilité.

Combiner différentes méthodes

Vous devez appliquer la même méthode de calcul à tous les travailleurs de votre entreprise.

Il existe toutefois une exception : vous pouvez utiliser la formule basée sur les coûts réels pour les travailleurs qui échangent une voiture de société existante, et la formule forfaitaire pour les travailleurs qui ont droit à une voiture de société mais n'en disposent pas encore, comme les nouveaux travailleurs, ou bien ceux qui changent de fonction.

Pas de contrôle annuel

Vous ne devez pas indexer les budgets mobilité. Vérifiez toutefois chaque année, au 1er janvier, si les montants minimum et maximum légaux sont toujours respectés, car ceux-ci sont indexés annuellement.



Pourquoi un calcul correct du TCO est-il si important ?

Le budget mobilité est essentiellement une redistribution des coûts automobiles déjà engagés. Un calcul correct du TCO est essentiel pour :

- Garantir la neutralité budgétaire
- Éviter les risques fiscaux
- Garantir l'égalité de traitement des travailleurs et prévenir toute frustration

Une approche structurée et une méthode cohérente sont essentielles à cet égard.

Sources juridiques

Arrêté royal du 10 septembre 2023 portant exécution de la loi du 17 mars 2019 concernant le budget mobilité (MB du 29 septembre 2023) et [lebudgetmobilité.be](https://www.lebudgetmobilité.be).